Programme

AVOT OUBANIM

Parachat Lekh Lékha 5785

Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants

1 HEURE
1 heure d'étude Parents - Enfants pédagogique et ludique

1 QUIZZ
1 Quizz hebdomadaire où les gagnants sont publiés

1 SOIREE
Une soirée organisée chaque mois dans une communauté avec des cadeaux à gagner

1 TIRAGE AU SORT
1 tirage au sort par mois pour gagner des super cadeaux

Chapitre 13, verset 3

PARACHA

Au début de la *Paracha* de *Lekh Lékha*, Hachem demande à Avraham de **quitter la ville de 'Haran**, et d'aller vers l'endroit qu'Il lui indiquerait.

Il s'agit d'*Erets Israël*, qui s'appelait à cette époque *Erets Kéna'an*.

Hachem promet à Avraham trois choses : des **enfants**, la **richesse** et une **grande renommée**.

La Torah nous raconte :

- le **voyage d'Avraham**, qui traversa le pays en allant du nord vers le sud ;
- la **famine**, qui a entraîné Avraham à descendre en Égypte, et à y rester trois mois ;
- **l'histoire de Sarah avec Pharaon** ;
- le **retour d'Avraham et Sarah en *Erets Israël***.

Au troisième verset du chapitre 13, elle nous dit *Vayélèkh Lémassa'av*. Ces mots indiquent qu'Avraham est **retourné dans les mêmes auberges** où il avait été à l'aller.

? Rachi se demande pourquoi, et pourquoi la Torah tient-elle à mentionner ce détail ? D'après vous, pourquoi

Suite page suivante

PARACHA SUITE

Avraham n'a-t-il pas essayé d'autres auberges ?

Rachi nous dit que **la Torah nous a appris le *Dérekh Erets***, qu'une personne ne doit pas changer les endroits où elle a été accueillie.

Question/débat : Comment comprenez-vous cela ? Toutes les réponses sont certainement bonnes.

L'idée est de ne pas faire de peine au premier aubergiste qui croira, si son client ne revient pas chez lui, qu'il était **mécontent de l'accueil qui lui a été fait**.

Rachi nous donne une deuxième raison : au retour, Avraham a **remboursé les crédits** que les aubergistes lui avaient faits à l'aller.

? Qu'apprend-t-on de cela ?

Première réponse : Dès qu'une personne a de quoi rembourser ses dettes, elle doit le faire, **sans traîner en utilisant l'argent autrement**.

Les enfants peuvent peut-être raconter des histoires à ce sujet.

Deuxième réponse : On voit que la *Brakha* qu'Hachem lui a donné (qu'il s'enrichirait) s'est rapidement réalisée. Au retour du voyage, Avraham était déjà **immensément riche**.

Les enfants peuvent proposer d'autres réponses.

'Hazak !

Choul'han 'Aroukh, chapitre 242, Kaf Ha'haïm 6, Michna Beroura 2

HALAKHA

La semaine dernière, nous avons vu l'importance de la *Mitsva* de manger du poisson pendant Chabbath.

? Si les poissonniers, constatant que les Juifs achètent du poisson pour Chabbath, **décident d'augmenter le prix du poisson**, faudra-t-il quand même en acheter, ou le *Beth Din* instituera de ne pas acheter de poisson jusqu'au retour de prix normaux ?

Le *Beth Din* instituera de **ne pas acheter de poisson** jusqu'au retour de prix normaux.

? Si quelqu'un est riche et qu'il peut se permettre de payer le prix fort, doit-il se priver comme tout le monde, ou peut-il en acheter ?

Il ne doit **pas se dissocier de la communauté**, bien que cette décision du *Beth Din* ait surtout été prise pour **protéger les pauvres**.

? S'il avait dans son congélateur du poisson acheté avant que le *Beth Din* décide qu'il ne faut plus acheter de poisson, pourra-t-il le consommer ?

Il peut le consommer, sauf si le *Beth Din* a **interdit d'en manger**.

? Cette décision du *Beth Din* de ne plus acheter du poisson jusqu'au retour de prix normaux, ne vient-elle pas casser le *'Oneg Chabbath* (plaisir du Chabbath) ?

Il faudra faire le *'Oneg Chabbath* avec **d'autres aliments**, en attendant de pouvoir de nouveau acheter du poisson.

Pirké Avot, chapitre 4, Michna 15 (1ère partie)

MICHNA

Rabbi Yanaï dit que la **tranquillité des *Récha'ïm*** et les **malheurs des *Tsadikim*** ne sont **pas entre nos mains**.

En préambule, le Kéhati remarque que cette *Michna* est la seule dans laquelle Rabbi Yanaï est cité. Ce Rabbi Yanaï semble être le père de Rabbi Doustaï, dont le nom est mentionné à la huitième (*Michna* du chapitre 3 des *Pirké Avot*).

Cela signifie que **personne ne peut répondre à la question** suivante, si souvent posée tout au long de l'histoire (et, en premier, par Moché *Rabbénou*) : "Pourquoi y a-t-il des *Récha'ïm* qui vivent tranquillement, et des *Tsadikim* qui souffrent tellement ?"

La vraie réponse est que nous devons avoir **totalement confiance en Hachem**, et être persuadé qu'Il sait ce qu'Il fait.

Toutefois, le Kéhati rapporte que, tout au long de l'histoire, les *'Hakhamim* ont apporté des éléments de réponse.

Globalement, ils ont dit que la **tranquillité des *Récha'ïm* n'est pas bonne pour eux**. Car Hachem leur accorde ainsi toute leur **récompense pour les quelques bonnes actions** qu'ils ont faites dans ce monde ; et, par conséquent, dans le monde futur, ils ne reçoivent plus rien car Il ne leur doit plus rien. Les souffrances des *Tsadikim*, par contre, sont finalement bonnes pour eux, car elles **purifient leur âme**.

La *Guémara* (*Kidouchine* 40b) compare les *Tsadikim* dans ce monde à un **arbre planté dans un endroit pur**, mais dont certaines branches sont penchées vers un lieu impur. Lorsqu'on coupe ces dernières, l'arbre se trouve entièrement dans un endroit pur. Ainsi, les malheurs qu'Hachem envoie aux *Tsadikim* dans ce monde leur permet de résider dans un endroit totalement pur dans le monde futur. C'est ce qu'indique le *Passouk* de Iyov (8, 7) qui dit : "Tu souffriras au début, mais **ta fin sera prestigieuse**."

Quant aux *Récha'ïm*, dans ce monde, ils resemblent à un arbre planté dans un endroit impur, mais dont certaines branches sont penchées vers un lieu pur. Lorsqu'on aura coupé ces dernières, l'arbre sera entièrement dans un endroit pur. Ainsi, le bien qu'Hachem fait aux *Récha'ïm* dans ce monde entraîne qu'ils soient à un bas niveau dans le monde futur. C'est ce qu'indique le *Passouk* de *Michlé* (12, 14) qui dit : "Il existe un chemin droit aux yeux de l'être humain, mais dont **la fin mène à la mort**.".

CHMIRAT HALACHONE *en histoire*

Maïmonide nous enseigne : "La **médisance est la faute la plus répandue**, la plus grave et l'homme devra s'en éloigner autant que possible." (*Rambam Avot* 1, 17)

LE CAS DE LA SEMAINE

Brouria, qui est très pratiquante et craint D.ieu, **sort d'un restaurant non-*Cachère***. Léa a vu la scène et **s'empresse de la raconter** à son amie Tamar.

QUESTION

Léa a-t-elle le droit de rapporter ce qu'elle a vu à Tamar ?

Réponse

Léa ne peut pas rapporter à Tamar qu'elle a vu Brouria sortir d'un restaurant non-*Cachère*. Brouria est reconnue comme étant une personne craignant D.ieu et le **bénéfice du doute doit lui être accordé**, même dans le cas où il est **difficile de la juger favorablement**. En agissant ainsi, Léa enfreint l'interdiction de médisance.

KÉTOUVIM
HAGIOGRAPHES

Achpénaz (le responsable des prisonniers) a donné à ces derniers des surnoms babyloniens à **consonance idolâtre**. Il a, entre autres, surnommé Daniel "Béltchatsar".

Daniel disait le ***Chéma' Israël* de tout son cœur**. Cela l'a poussé à demander au chef des prisonniers de ne **pas rendre ses amis et lui-même impurs par la nourriture du roi** et par son vin. Il l'a supplié qu'on ne les oblige pas à manger et boire cela.

C'était une **demande très osée**, et Daniel aurait pu être puni très sévèrement pour cela. Mais Hachem a fait en sorte qu'il trouve grâce aux yeux de Achpénaz, qui lui a gentiment répondu : "Je suis désolé de ne pas pouvoir répondre à votre demande."

Achpénaz craignait la colère du roi, qui avait lui-même sélectionné ces aliments et ce vin. Il s'est dit : "Il remarquera, en comparant les visages de Daniel et ses amis à ceux des autres prisonniers, qu'ils n'ont pas mangé et bu ce qu'il a demandé. Et, dans sa colère, il **ordonnera qu'on me tue**."

Mais, en disant à Daniel : "Je ne peux pas répondre à votre demande", Achpénaz lui a dit, en quelque sorte : "Débrouillez-vous seuls, ne me mêlez pas à cette affaire".

Et finalement, Achpénaz a nommé une sorte de maître d'hôtel pour s'occuper de Daniel et ses amis, et a dit : "Je fermerai les yeux sur ce qu'il se passera."

Daniel a demandé au maître d'hôtel qu'ils fassent un essai de dix jours, pendant lesquels ils **mangeraient des graines et boiraient de l'eau**.

Le maître d'hôtel verrait ensuite **si l'aspect de Daniel et ses amis était vraiment différent** de celui des autres enfants. Et, selon cela, il déciderait s'ils pourraient continuer ainsi ou pas ; et Daniel et ses amis se plieraient à cette décision.

Le maître d'hôtel a accepté.

Nos Sages disent que ces dix jours étaient les 10 jours de *Téchouva*, qui vont de *Roch Hachana* à Kippour.

C'est donc précisément en cette période, où on fait particulièrement attention à ne rien faire de mal, que Daniel a supplié qu'au moins pendant ces jours, ses amis et lui-même ne soient **pas contraints à manger des aliments et boissons non-Cachères**.

Selon le Éven 'Ezra, pendant ces dix jours, Daniel et ses amis ont **mangé du riz**, qui est un **aliment très noble**, meilleur que le blé, qui **contribue à la fabrication d'un sang pur** dans l'organisme et qui rassasie encore mieux lorsqu'on le fait cuire avec du lait.

Ils ont aussi mangé **différentes sortes de haricots**. Or le fait de consommer l'eau des haricots est un **bon traitement pour le foie**, et cela **illumine le visage**.

Le Rassag dit que, dans le menu que Daniel a demandé, il y avait aussi des **lentilles**.

Pendant les 10 jours où Daniel et ses amis ont **mangé leur menu particulier**, le maître d'hôtel leur a quand même apporté le repas que le roi donnait. Il a fait semblant de le leur servir, mais il l'a repris et leur a donné du riz, des haricots et des lentilles.

Au bout de dix jours, Daniel et ses amis étaient en **bien meilleure santé** et avaient bien meilleur aspect que les enfants qui avaient mangé le menu du roi.

Ils se sont nourris ainsi pendant leurs trois ans de formation.

Hachem a donné à Daniel et à ses amis une intelligence extraordinaire, dans plusieurs domaines. Et à Daniel, Il a aussi donné un esprit prophétique, qui lui permettait d'interpréter les rêves.

Au bout de trois ans, Daniel et ses amis ont été présentés à Nabuchodonosor.

Ce dernier, qui était apparemment très sage, a posé plusieurs questions aux enfants qui lui étaient présentés. Et c'est Daniel et ses amis - 'Hananya, Michaël et 'Azaria - qui ont été **choisis pour être dans l'entourage privé de Nabuchodonosor**, et pour le servir en permanence.

Ils ont, en effet, été **dix fois plus brillants que les plus grands sages babyloniens** pour répondre aux questions de Nabuchodonosor.

Daniel a été particulièrement repéré. Il a été nommé à un **poste de choix**, où il est resté des dizaines d'années, jusqu'à la première année de règne du roi Korech, dont nous parlerons plus tard.

Chmouel 1, chapitre 9, versets 1 à 14

CHOFTIM
PROPHÈTES

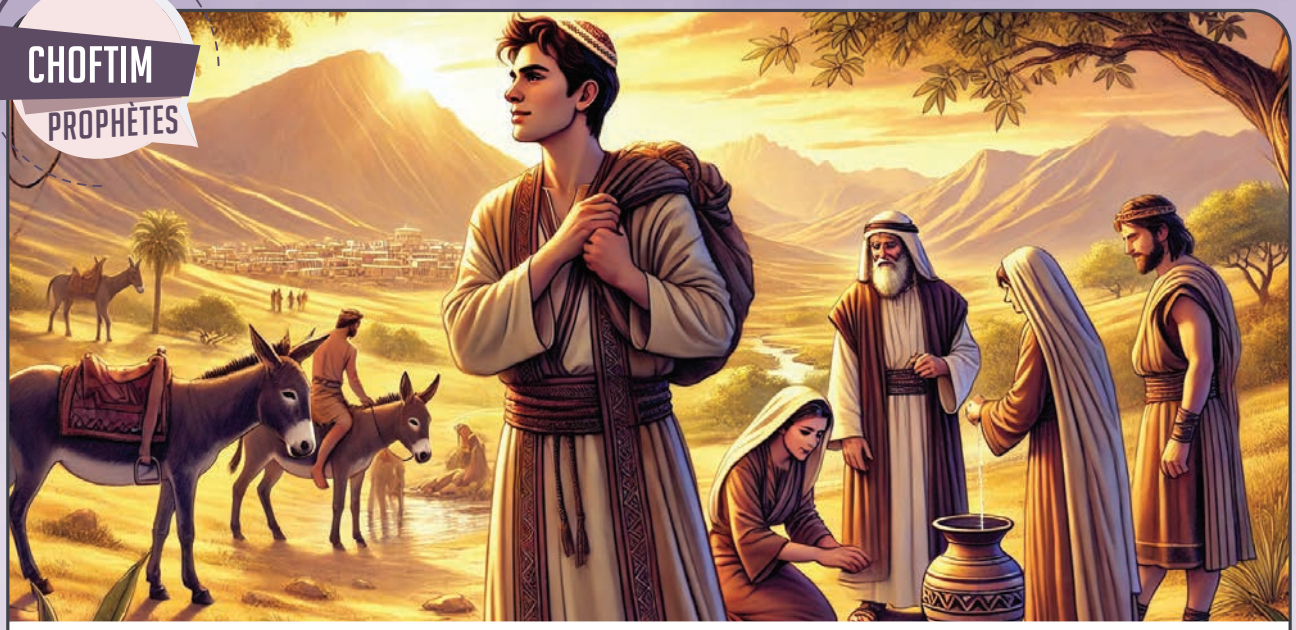

Le texte nous raconte qu'il y avait, dans la tribu de Binyamin, un homme très important : Kich ben Aviel. Il était **très célèbre dans sa tribu, très fort et vertueux**.

Son fils Chaoul se distinguait par ses bonnes actions. Il était **particulièrement beau et très grand de taille**.

Un jour, son père, qui avait **perdu des ânesses**, lui a demandé d'aller, avec un serviteur, à leur recherche.

Ils ont voyagé loin, mais ne les ont pas trouvées. À un moment, ils sont arrivés près de chez Chmouel, et Chaoul a dit au serviteur : "Je crois qu'il est **temps de retourner chez nous**. Mon père a dû **renoncer à retrouver ses ânesses**. Et son **inquiétude de ne pas nous voir depuis plusieurs jours** est plus grande que sa peine d'avoir perdu ses ânesses."

Mais le serviteur a répondu : "Écoute, maître. Nous ne sommes **pas loin d'un homme de D.ieu** qui habite dans la prochaine ville. Il est très important. Allons le consulter. Et peut-être qu'il nous expliquera aussi pourquoi nous avons dû tellement voyager, sans rien trouver".

Chaoul a répliqué : "Mais nous n'avons **rien à lui offrir !** Si nous avions encore du pain, nous lui aurions donné. Mais nous n'avons même pas cela". Il pensait qu'une consultation chez Chmouel, qu'il ne connaissait pas, était payante.

Le serviteur a dit à Chaoul : "J'ai, dans ma poche, une pièce d'un quart de *shékel* en argent. Je la lui donnerai, et il nous expliquera pourquoi nous avons dû tellement voyager sans rien trouver."

Le texte fait ensuite une interruption, en disant qu'à l'époque, les *Néviim* (prophètes) étaient appelés ***Roïm* (visionnaires).**

Puis il nous dit que Chaoul a accepté d'aller chez Chmouel.

En chemin, Chaoul et son serviteur ont rencontré des jeunes filles qui puisaient de l'eau. Ils leur ont demandé si le visionnaire était chez lui. Elles ont répondu que oui, et qu'il fallait se dépêcher d'y aller, car il allait bientôt partir en ville, pour dire une ***Brakha* sur des sacrifices** que le peuple allait offrir (celle de *Baroukh Ata Hachem Élokénou Mélékh Ha'olam Acher Kidéchanou Bémitsvotav Vétsivanou Léékhol Hazava'h*).

Le peuple ne pouvait pas manger du sacrifice tant que cette *Brakha* n'avait pas été dite, et **Chmouel ne voulait pas le faire attendre**. Il fallait donc se dépêcher, car il allait bientôt partir.

Mais les jeunes filles ont parlé le plus longtemps possible avec Chaoul, pour admirer son visage.

Lorsque Chaoul et son serviteur sont finalement entrés dans la ville de Chmouel, celui-ci était **parti de chez lui**. Il **venait vers eux**, et allait rejoindre le peuple en ville, pour dire la *Brakha* sur les sacrifices, que le peuple pourrait alors manger.

HISTOIRE

Les enfants, dans la Paracha de Lekh Lékha, nous découvrons Avraham Avinou, dont la principale qualité était le 'Hessed.

Cette semaine, nous allons donc rapporter une belle histoire, dans laquelle la *Mitsva* de ***Tsédaka* a sauvé la vie à un homme**.

Un certain Moché, qui, au moment de notre histoire, n'était pas encore très religieux, **vendait des billets de loterie**.

Son stand n'était pas fixe. Il promenait une table pliante de ville en ville, et de rue en rue.

Un jour de *Ta'anit* Esther (jeûne d'Esther, avant *Pourim*), il s'est **installé à Tel Aviv**, à l'angle des rues Dizengoff et King George.

Avant son départ, sa sœur lui a donné un paquet de gaufrettes, et Moché s'est dit qu'il les mangerait **après la fin du jeûne**.

Les rues Dizengoff et King George étaient pleines de gens qui faisaient leurs courses pour *Pourim*.

À un certain moment, en début d'après-midi, un pauvre d'une pâleur terrifiante s'est approché de Moché, lui a dit qu'il mourait de faim, et lui a **montré du doigt le paquet de gaufrettes** que Moché avait posé sur la table.

Une lutte intérieure éclata chez Moché : allait-il donner des gaufrettes à ce pauvre qui en avait besoin, ou les garder pour lui-même, pour la fin du jeûne ?

Il lui donna une gaufrette. Mais le pauvre, qui n'avait même pas la force de parler, continuait à montrer le paquet, et finalement, Moché, gagnant son *Yétser Hara'* (mauvais penchant), **donna à ce pauvre toutes les gaufrettes**.

Le pauvre s'est **immédiatement mis à manger** et, petit à petit, les **couleurs revenaient sur son visage**.

L'après-midi se passait bien lorsque, tout à coup, un **terroriste arriva, et décida de se faire exploser au milieu de la foule**, à quelques mètres de la table de Moché.

Ce jour-là, il y a eu treize morts, et plus de cent blessés, plus ou moins graves. Mais Moché a été sauvé. Comment ?

À un certain moment, il a décidé de **s'absenter quelques minutes** pour aller rapidement **s'acheter un paquet de gaufrettes**, afin d'avoir de quoi manger à la sortie du jeûne.

Et c'est justement pendant ces quelques minutes, où il n'était pas à sa table mais au fond du magasin de gaufrettes, que l'explosion a eu lieu.

Lorsqu'il est revenu à sa table, tout son matériel était détruit, et il a réalisé comment la *Mitsva* accomplie en donnant à manger au pauvre lui a sauvé la vie.

Rav Steinman a été très impressionné lorsqu'il a entendu cette histoire. Et à chaque fois que des gens venaient chez lui pour lui donner la *Tsédaka*, il la leur racontait lui-même.

Il a même tenu à faire la connaissance de Moché. Ce dernier est devenu **très religieux**. Il a arrêté de vendre des billets de loterie, et est devenu collecteur de *Tsédaka* pour les institutions de Torah *Nétivot Chalom*.

GUEMARA

Question

Benny passe la fête de *Souccot* avec sa famille dans une **villa qu'il a louée** dans un village de vacances.

Un soir de *'Hol Hamo'ed*, ils décident de **préparer des paninis** pour le dîner. Plus tard dans la soirée, le propriétaire, David, les appelle pour savoir comment se déroulent leurs vacances. Benny lui répond que tout se passe très bien et qu'ils viennent de terminer de manger des paninis au fromage.

C'est alors que David les informe que le **grill à paninis est *Bassari***, destiné à être utilisé uniquement avec de la viande et non avec des produits laitiers. En l'ayant utilisé avec du fromage, Benny l'a rendu non-Cachère et donc **inutilisable**.

David demande maintenant à Benny de rembourser l'appareil. Benny réplique que, puisque l'appareil ne présente **aucun défaut visible** et que le fait qu'il soit inutilisable est uniquement liée au fait qu'il n'est pas Cachère, il ne devrait pas en être tenu responsable.

?

Benny est-il responsable du dommage causé au grill à paninis, étant donné qu'il s'agit d'un dommage "invisible" ?

A toi !

- *Guittin 53a depuis Amar 'Hizkia jusqu'à Tnan*
- *Choul'han 'Aroukh 'Hochen Michpat 385, 1*
- *Tossfot Baba Batra 2b Vé'hayav*
- *Dina Déguarmi (Ramban) 4*

RÉPONSE

Concernant un dommage qui ne se voit pas dans l'objet, comme quelqu'un qui a rendu impur la nourriture d'autrui, la loi est que si le dommage a été fait de manière involontaire, il ne sera **pas obligé de rembourser**.

Concernant la définition d'un dommage "invisible", nous trouvons une discussion entre les commentateurs : selon *Tossfot*, si le dommage était **visible au moment du dommage**, comme par exemple un reptile mort posé sur des fruits mouillés (car les fruits ont besoin d'avoir été mouillés pour pouvoir devenir impurs), même si par la suite il n'est plus visible, si le reptile ne se trouve plus sur les fruits par exemple, il aura quand même le statut de dommage visible et il sera **responsable de rembourser le dommage**.

Le Ramban est d'avis que, même dans ce cas, il aura le statut de **dommage invisible**, et il ne sera donc **pas obligé de le rembourser**.

Nous dirons dans notre cas que selon *Tossfot*, puisqu'il y a eu un moment où le fromage était dans l'appareil, à ce moment le **dommage était visible**, Benny devra donc le rembourser. Par contre, selon le Ramban, étant donné qu'actuellement le dommage est inapparent, il ne sera **pas dans l'obligation de le rembourser**.

Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la publication : David Choukroun

Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav Elh'anan Moché Smietanski, Alexandre Rosemblum | Retranscription : Léa Marciano

Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 97

Pour tous renseignements : *01 77 50 22 31* *+972 54 679 75 77* *avotoubanim@torah-box.com*